

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 19 mars 2024, et ce, à laquelle sont présents :

| | |
|--------------------------------------|---|
| M ^{me} Isabelle Viau, | présidente et membre parent représentant le district 1 |
| M ^{me} Martine Bertrand, | membre représentant le personnel professionnel non enseignant |
| M ^{me} Viviane Drapeau, | membre parent représentant le district 4 |
| M. Yannick England, | membre représentant le personnel enseignant |
| M. Alexandre Gagnon, | membre représentant la communauté |
| M. Pier-Luc Girard, | membre représentant la communauté |
| M ^{me} Johanne Hamel, | membre représentant la communauté |
| M ^{me} Audrey Lane, | membre parent représentant le district 2 |
| M ^{me} Jessyca L'Écuyer, | membre représentant la communauté |
| M ^{me} Danny Mahone, | membre représentant le personnel de soutien |
| M ^{me} Geneviève Pelletier, | membre représentant la communauté |
| M ^{me} Malaythip Phommasak, | membre représentant le personnel d'encadrement |
| M ^{me} Lauralie Sarrazin, | membre parent représentant le district 3 |
| M ^{me} Nathalie St-Louis, | membre représentant les directeurs d'établissement |

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Jaymee Lafave a motivé son absence.

Invités :

M^e Marie-Claude Drouin, directrice adjointe, Service des ressources humaines
M^{me} Marie-Pierre Landry, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M^e Marie-Isabelle Roy, directrice, Service des ressources humaines

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-371/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024

2.3. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2024

2.4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2024

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration

6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

6.1. Cadre organisationnel des services de garde 2024-2025 - Autorisation de la consultation

- 6.2. Congédiement
- 6.3. Règlement relatif à la procédure de l'examen des plaintes concernant les fonctions du centre de services scolaire excluant les services aux élèves - Autorisation de la consultation
- 6.4. Gestion contractuelle - Dépôt de la liste des contrats de service de plus de 25 000 \$ conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2024
- 7. Information de la présidence ou du directeur général
- 8. Divers
- 9. Levée de la séance

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 à 2.4 sont adoptés sur proposition de M^{me} Nathalie St-Louis.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024 (RCA-372/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024.

Adopté

2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2024 (RCA-373/SSGAJ)

M^{me} Nathalie St-Louis **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2024.

Adopté

2.3. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024 (RCA-374/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2024.

Adopté

2.4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MARS 2024 (RCA-375/SSGAJ)

M^{me} Nathalie St-Louis **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mars 2024.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – Le 27 février 2024

Comité de vérification – volet RARC – N/A

Comité de vérification – N/A

Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE 2024-2025 - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-376/SRÉ)

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* qui a été modifiée et adoptée le 23 janvier 2024 (Politique 3203);

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit une révision annuelle du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis d'autoriser la consultation du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2024-2025, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSSRDN sous la cote **CA2023-2024-12**.

Adopté

PROPOSITION D'HUIS CLOS (RCA-377/SSGAJ)

M^{me} Isabelle Viau **PROPOSE** de tenir une séance à huis clos. Il est 19 h 10.

RETOUR À LA SÉANCE PUBLIQUE (RCA-378/SSGAJ)

M^{me} Isabelle Viau **PROPOSE** le retour à la séance publique. Il est 19 h 20.

6.2. CONGÉDIEMENT (RCA-379/SRH)

CONSIDÉRANT QUE l'employé concerné est un employé régulier dans l'un des centres de formation professionnelle du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

CONSIDÉRANT QUE ce dernier est absent depuis le 10 novembre 2023, et ce, sans motif valable;

CONSIDÉRANT QUE l'employé concerné néglige de remplir ses devoirs en vertu de son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE cette absence constitue un bris de contrat en vertu de la clause 5-9.09 de l'Entente locale (avril 2014);

CONSIDÉRANT QUE l'employé concerné a été convoqué à plusieurs reprises depuis le début de son absence pour une rencontre au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE l'employé concerné a omis ou négligé de se présenter aux convocations, ce qui constitue de l'insubordination;

CONSIDÉRANT QUE l'employé concerné a informé la direction du Service des ressources humaines qu'il ne reviendrait pas au travail;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Johanne Hamel de :

MANDATER les représentants du Service des ressources humaines afin de procéder au congédiement de l'employé concerné effectif immédiatement.

MAINTENIR en tout temps pertinent la confidentialité relative à l'identité de l'employé conformément aux règles applicables.

Adopté

M. Yannick England a quitté son siège lors des délibérations et de la décision du conseil d'administration donnant lieu à la résolution **RCA-379/SRH** et a repris ce dernier par la suite.

6.3. RÈGLEMENT RELATIF À LA PROCÉDURE DE L'EXAMEN DES PLAINTES CONCERNANT LES FONCTIONS DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE EXCLUANT LES SERVICES AUX ÉLÈVES - AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-380/SSGAJ)

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève (chapitre P-32.01)* lequel établit notamment la procédure devant être suivie par les centres de services scolaires relativement au traitement des plaintes liées aux services rendus ou qui auraient dû être rendus à l'élève;

CONSIDÉRANT QUE dans la foulée de l'adoption de cette dernière loi et des modifications de concordance apportées à la *Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3)*, l'article 220.2 impose aux centres de services scolaires le devoir d'adopter un règlement établissant une procédure relative à l'examen des plaintes autres que celles liées aux services rendus ou devant être rendus aux élèves;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit donner son autorisation de consultation au projet de règlement révisé par ce dernier afin d'initier le processus menant éventuellement à son adoption;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Audrey Lane d'autoriser la consultation du projet de règlement révisé afin d'initier le processus menant à son adoption conformément aux prescriptions de la Loi, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du Centre de services scolaire de la Rivièr-du-Nord sous la cote **CA2023-2024-13**.

Adopté

6.4. GESTION CONTRACTUELLE - DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE SERVICE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{er} ET LE 31 JANVIER 2024

Pour information

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-381/SSGAJ)

M^{me} Viviane Drapeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h 55.

Adopté

Présidente

Secrétaire